

Recherches sociographiques



Lauraine LÉGER, *Les sanctions populaires en Acadie*

Madeleine Ferron

Volume 20, Number 3, 1979

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055862ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055862ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Ferron, M. (1979). Review of [Lauraine LÉGER, *Les sanctions populaires en Acadie*]. *Recherches sociographiques*, 20(3), 423–424.

<https://doi.org/10.7202/055862ar>

notre information restent à combler et de nombreuses questions demeurent sans réponse: par exemple, étant donné que l'Île a été durant plus de deux siècles un isolat, qu'en est-il résulté au point de vue des mariages consanguins et des réseaux des alliances parentales? Étant donné, d'autre part, que l'Île, malgré un taux élevé de naissances a conservé une stabilité démographique, quelles ont été les principales trajectoires géographiques qui ont drainé les groupes successifs de migrants vers Québec et toutes les régions de la rive sud du fleuve ou plus loin encore? Dans quelle mesure les facteurs urbains de changement ont-ils été vraiment intégrés par cette population insulaire à ses anciens modes de vie ou l'ont-ils, au contraire, désaxée ou dépossédée d'elle-même? Quelles ont pu être les répercussions provoquées chez les familles demeurées dans l'Île par les départs d'un grand nombre de jeunes et par la scolarisation des enfants qui leur restent encore? Combien de temps une enclave culturelle comme celle-ci peut-elle conserver un esprit communautaire en dépit des innovations qui semblent la bousculer? L'Île n'est-elle plus qu'une banlieue de l'agglomération québécoise et un lieu touristique ou une entité qui saura s'affirmer pour ce qu'elle est, soit, un lieu d'authenticité regardant toujours vers le large du Saint-Laurent et la profondeur de son propre ancrage?

Il y a là matière à tenter la curiosité de jeunes historiens et de jeunes sociologues.

Jean-Charles FALARDEAU

*Département de sociologie,
Université Laval.*

Lauraine LÉGER, *Les sanctions populaires en Acadie*, Montréal, Leméac, 1978, 186p. (« Connaissance ».)

Lauraine Léger a choisi d'effectuer les recherches dont témoigne son livre dans le comté de Kent, situé en « vrai pays acadien », dans l'Est du Nouveau-Brunswick. Ce comté « en forme de pointe de tarte, au bout quelque peu équarri » (p. 13) s'ouvre largement sur cet immense bras de mer qu'est le détroit de Northumberland, ce qui explique qu'« une série de villages de pêcheurs ont nettement les pieds dans la vague » (p. 20). La population, de 25 000 âmes environ, est à 80% d'ascendance française et « d'une pauvreté quasi légendaire ». « La majorité des gens ne se décident pas à laisser leur milieu: ils s'y sentent chez eux et semblent préférer l'insécurité au dépaysement. » (P. 25.)

Au lieu de faire l'inventaire de toute la culture populaire de la région, l'auteur a surtout cherché, nous dit-elle, à savoir « par quels moyens les gens avaient sanctionné ceux qui nuisaient à la sauvegarde de leur vie commune » (p. 162). Elle a donc concentré ses observations et organisé ses recherches en poursuivant un objectif précis: celui de discerner et de repérer dans l'ensemble des coutumes, croyances et dires « les lois tacites qui servent à orienter ou même à réprimer l'agir des gens des diverses communautés ». Elle a donc étudié la loi dite populaire par le biais du droit primitif, qu'elle définit comme « étant l'ensemble de coutumes répressives non prévues par la loi officielle et qui visent à sanctionner les manquements aux usages communément admis » (p. 30). Elle divise les sanctions populaires en quatre classes: juridique, satirique, éthique et mystique. Elle les commente en autant de chapitres en les illustrant des nombreuses anecdotes ou récits que lui ont transmis ses informateurs, dont le nombre dépasse la centaine.

La loi populaire dicte un ordre qui se développe au gré des besoins du milieu et selon les circonstances historiques. Des lois, sanctionnées par le long usage, en viennent à régir tout l'itinéraire humain. Leur étude est d'un intérêt indiscutable. Elle permet de constater que les croyances, les us et coutumes, le rituel qui accompagne les comportements de la vie, ne sont pas gratuits. Ils répondent plus de la nécessité que de la fantaisie: ils permettent aux membres d'une communauté de satisfaire leurs besoins collectifs et de vivre en harmonie. Il est toujours intéressant et très révélateur d'étudier les interdits, les censures et les condamnations dont se prévalent les populations et qui sont consignés dans cette étude, qui n'est pas littéraire ni sociologique, mais folklorique, comme l'affirme l'auteur.

Cette façon d'étudier la culture populaire d'une région, par le seul biais des conventions qu'établissent entre eux les membres d'un groupe déterminé, n'est cependant pas sans danger. Il est bien tentant de récupérer comme étant une sanction une réaction tout simplement normale. Je pense, entre autres, à ce boycottage qui sert à illustrer, au chapitre de la sanction juridique, la punition infligée par la population à un marchand exploiteur. L'avènement d'une coopérative d'achat, attirant aussitôt toute la clientèle locale, permet à Lauraine Léger d'affirmer que les habitants voulaient ainsi châtier le marchand, alors qu'il m'apparaît plutôt qu'ils aient tout simplement agi dans leur propre intérêt.

Le chapitre qui traite des valentins dans le comté de Kent est intéressant à cause de l'importance de cette coutume qui pouvait durer un mois. Les échanges anonymes s'envenimaient à un point tel que les mots étaient remplacés par « des souris crevées ou des choses qui pouaient » (p. 75). Lauraine Léger dit que « les Acadiens du comté de Kent saluaient avec joie une occasion aussi belle pour se faire les justiciers du village » (p. 74). Ne se pourrait-il pas plutôt que cette activité clandestine ait servi d'exutoire à la méchanceté des gens? Mais on peut difficilement reprocher à l'auteur de pécher par excès de sympathie.

Madeleine FERRON

Michel ROY, *L'Acadie perdue*, Montréal, Québec/Amérique, 1978, 203p.

Inflorescence de l'écriture acadienne commencée il y a à peine dix ans. Commencée à la rupture, épousée époussetée éprouvée comme pratique de rupture. Écriture squatter, écriture en liberté de rivages, en chômage quatre-saisonnier. Commencée en paroles, au plaisir enfin, au singulier pluriel, au féminin masculin, au présent polychrome et joliment indifférent à la vieille censure, sans crédit ni comptes à rendre à *L'Évangéline*, sans serment d'allégeance ni cérémonie d'intronisation ni collation dégradante. Commencée en « frolics » — les premières nuits de la poésie acagonique — en *Acadie Rock*, en jouissance d'écritures, en questionnaires piégés pour la beauté subite d'un feu d'artifice à Scoudouc avant toute réponse univoque. En amour avec *Eugénie Mélançon*, en lutte à Kouchibouguac avec Jacquie Vautour, en complainte de Beausoleil Broussard: « Faut bien être fou ou deux fois sage pour revenir du large », en roman d'anticipation avec Claude le Bouthillier sur le C.N.R. piraté par un commando aca-écologique à ravir un pape évidemment providentiel. Grand balayage aussi au rayon des figurines généalogiques: rentrée de *La Sagouine* (placée depuis, avec ses sabots, dans un shack du Village acadien), rentrée des sorcières de Barachois — *La Mariecomo* — restituées par Régis Brun, un historien dissident, gros plan sur les filles à matelots dans *Les cordes de bois*, rappel des patriotes de Caraquet, percée irrésistiblement des JE souverains peu importe l'altitude de la Place l'Assomption ou la colère réprimée des grands prêtres de la Sainte Famille.

L'Acadie perdue arrive en douce gravité dans le nouveau frolic de l'écriture, cette « orgie de la parole » comme dit Michel Roy. Ouvrez la première page: Rimbaud, *Une saison en enfer* (Herménégilde Chiasson donnait aussi *Mourir à Scoudouc* « À Rimbaud du fond de la nuit », et Calixte Duguay chantait *Le bateau fantôme*). Impossible désormais, pour dire l'Acadie, de se passer de la poésie, de la mer et du bleu du ciel en désespoir de terre comme les mirages en quête de rivages. Allez aux dernières pages: « Ce matin, il faisait une grande pureté sur la mer... » Aux dernières lignes: « L'horizon est plein de mirages. Pour chacun de nous ici cette ligne ténue, agitée de vibrations, inaccessible, porte un nom. Elle barre en silence tout le fond de notre infini... Et à travers les âges ce cri du vieux Jean-Baptiste Cyr: « Mon Dieu, serait-il donc vrai que vous n'avez de terre pour les Cayens? » D'autres accords, d'autres mots pour dire en commun et au grand jour, avec tous les poètes acadiens d'aujourd'hui, l'Acadie du bout de la nuit.

Entre deux, une écriture qui aspire à l'organique mais sans illusion et sans appel à la mobilisation pour un certain grand jour. Comme un compte rendu solitaire depuis les lointains